

19 avr 2021 -10:01

## Le SPF Santé publique lance une campagne pour les patients seniors

« Ayez l'esprit tranquille » : la cellule droits du patient du SPF Santé publique s'adresse aux patients seniors dans sa nouvelle campagne, en invitant nos aînés à désigner une personne de confiance et/ou un représentant.

Le but de la campagne est d'informer les personnes âgées sur la possibilité de désigner une personne de confiance et/ou un représentant, comme le prévoit la loi relative aux droits du patient. « Peu de patients seniors sont au courant cette possibilité », explique Marie-Noëlle Verhaegen, du service de médiation fédéral « Droits du patient » du SPF Santé publique. « Les patients qui ont franchi cette étape se sentent pourtant plus à l'aise. Ils ont l'assurance que quelqu'un de leur choix peut les soutenir dans leurs contacts avec les soignants ou les représenter lorsqu'ils ne seront plus en mesure d'exercer leurs droits eux-mêmes. »

### Personne de confiance - représentant

La *personne de confiance* assiste et soutient un patient qui est encore capable de prendre des décisions concernant ses soins médicaux, par exemple en accompagnant celui-ci lors d'une consultation médicale. L'avantage pour le patient est qu'il bénéficie d'un soutien pouvant l'aider à dialoguer avec le soignant.

Le *représentant* du patient intervient auprès d'un patient qui n'a plus la capacité (temporaire ou définitive) de prendre des décisions (p. ex. s'il est dans le coma, ou présente certaines formes de démence). Dans cette situation, le représentant du patient prend les décisions en matière de santé. Grâce à la désignation d'un représentant (mandataire), le patient est assuré que la personne « de son choix » exercera ses droits de patient au moment où il ne sera plus capable de le faire lui-même.

Dans une première phase : les maisons de repos / de repos et de soins

La campagne cible les patients seniors et les professionnels de santé qui sont en première ligne pour informer ceux-ci correctement.

Les maisons de repos / de repos et de soins peuvent dès aujourd'hui commander le matériel de campagne auprès du SPF Santé publique. Elles ont reçu un mail leur expliquant les démarches à suivre. Dans une seconde phase, la campagne touchera d'autres secteurs impliquant les patients seniors, tels que les soins à domicile, les services de gériatrie des hôpitaux, les centres de revalidation, etc.

Le matériel de campagne comprend des affiches, une brochure et une carte « représentant désigné » que le patient peut compléter comme aide-mémoire.

Toutes les informations sur le rôle de la personne de confiance et celui du représentant du patient se trouvent sur le site <https://www.health.belgium.be/fr/campagne-patients-seniors> .

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)